



République française

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

**ARRETE MUNICIPAL DE DÉFENSE EXTÉRIEURE
CONTRE L'INCENDIE**

Arrêté °48.2024

Le Maire de VAUDREUILLE (31250),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R. 2225-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,

ARRETE :

Article 1 : **GÉNÉRALITES :**

La défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens du Service départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. L'accessibilité aux P.E.I. doit être permanente. Cet arrêté fixe la liste des points d'eau d'incendie de la commune de Vaudreuille.

Les P.E.I. utilisables sont des ouvrages publics ou privés constitués par :

- Les bouches et poteaux d'incendie alimentés à partir d'un réseau de distribution d'eau (potable ou brute) sous pression ;
- Les points de ressource en eau naturels ou artificiels équipés d'aires d'aspiration ou de raccordement des moyens de lutte contre l'incendie ;
- Tout autre point d'eau conforme aux spécifications fixées par le RDDECI.

Article 2 : **LES HYDRANTS :**

Les hydrants regroupent les poteaux et les bouches d'incendie dont la liste est éditée ci-dessous sont de statut public ou privé :

- N°1 – PI 100 - D79 AVENUE DE RIGAUD DE VAUDREUIL
- N°3 – PI 100 – ROUTE DU VOL A VOILE
- N°4 – PI 100 – RUE DES CEDRES
- N°5- PI 100 – RUE DES SAULES
- N°6 – PI 100 – IMPASSE DES ROUVRES CAMPING EN SALVAN
- N°8 – PI 100 – CHEMIN DU GRIFFOUL
- N°9 – PI 100 – CHEMIN D'EN VIDAL
- N°10 – PI 100 – RUE DU CHATEAU

Article 3 : **LES POINTS D'EAU NATURELS OU ARTIFICIELS :**

Ces derniers dont la liste est éditée ci-dessous sont de statut public ou privés.

- N°2 – RAE – IMPASSE DE LA DIGUE
- N°7 – PA – PROMENADE DU LAUDOT
- 55001 – PI 100 – 2325 CENTRE EQUESTRE LE HARAS DES LACS



République française

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

L'actualisation de l'inventaire des points d'eau incendie du présent arrêté fait partie intégrante des processus d'échanges d'informations entre le SDIS de la Haute-Garonne et la commune de Vaudreuille.

Article 4 : Le Maire de la commune de Vaudreuille, est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché à la mairie et dont ampliation sera faite à la Gendarmerie de Revel (31) et au Centre de Secours Principal des Pompiers de Revel (31).

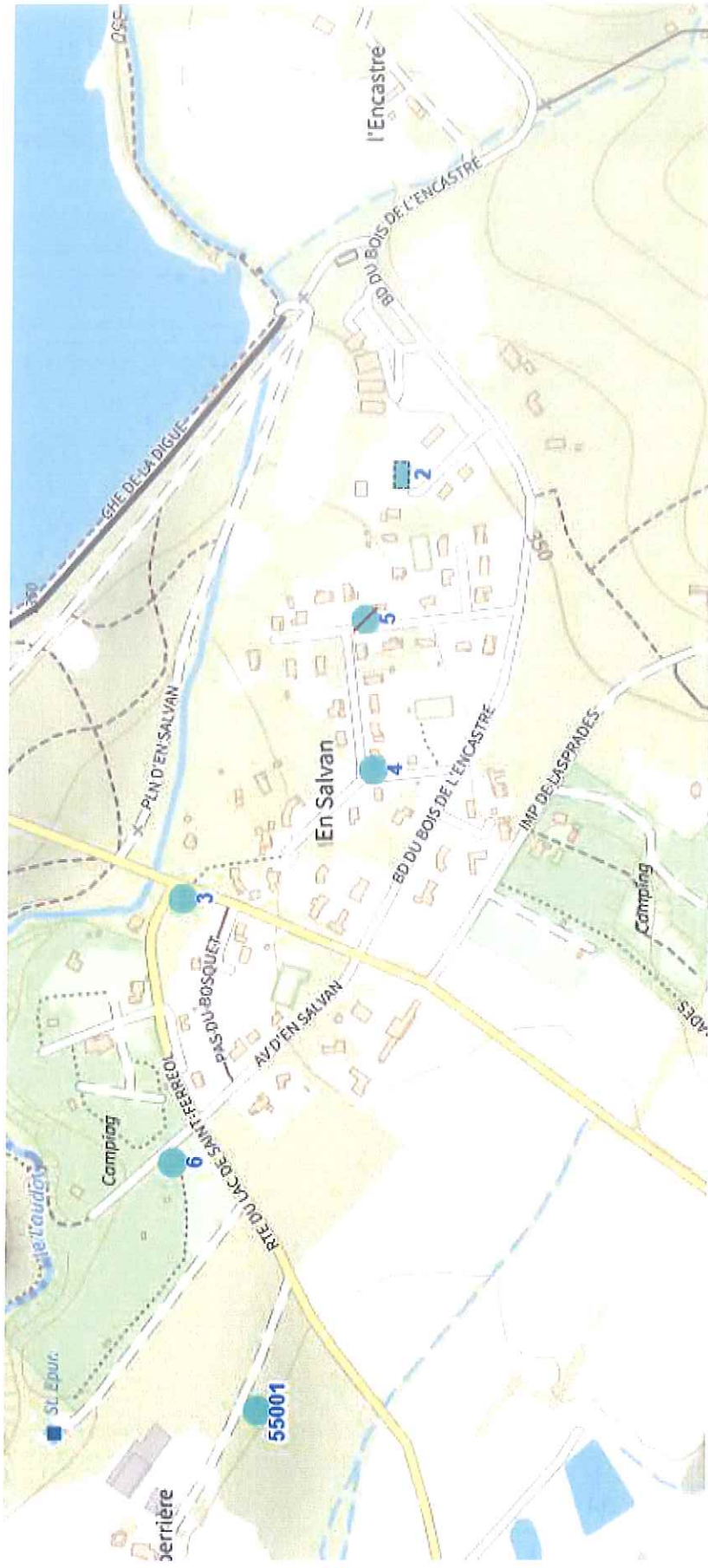
A Vaudreuille, le 08 Novembre 2024

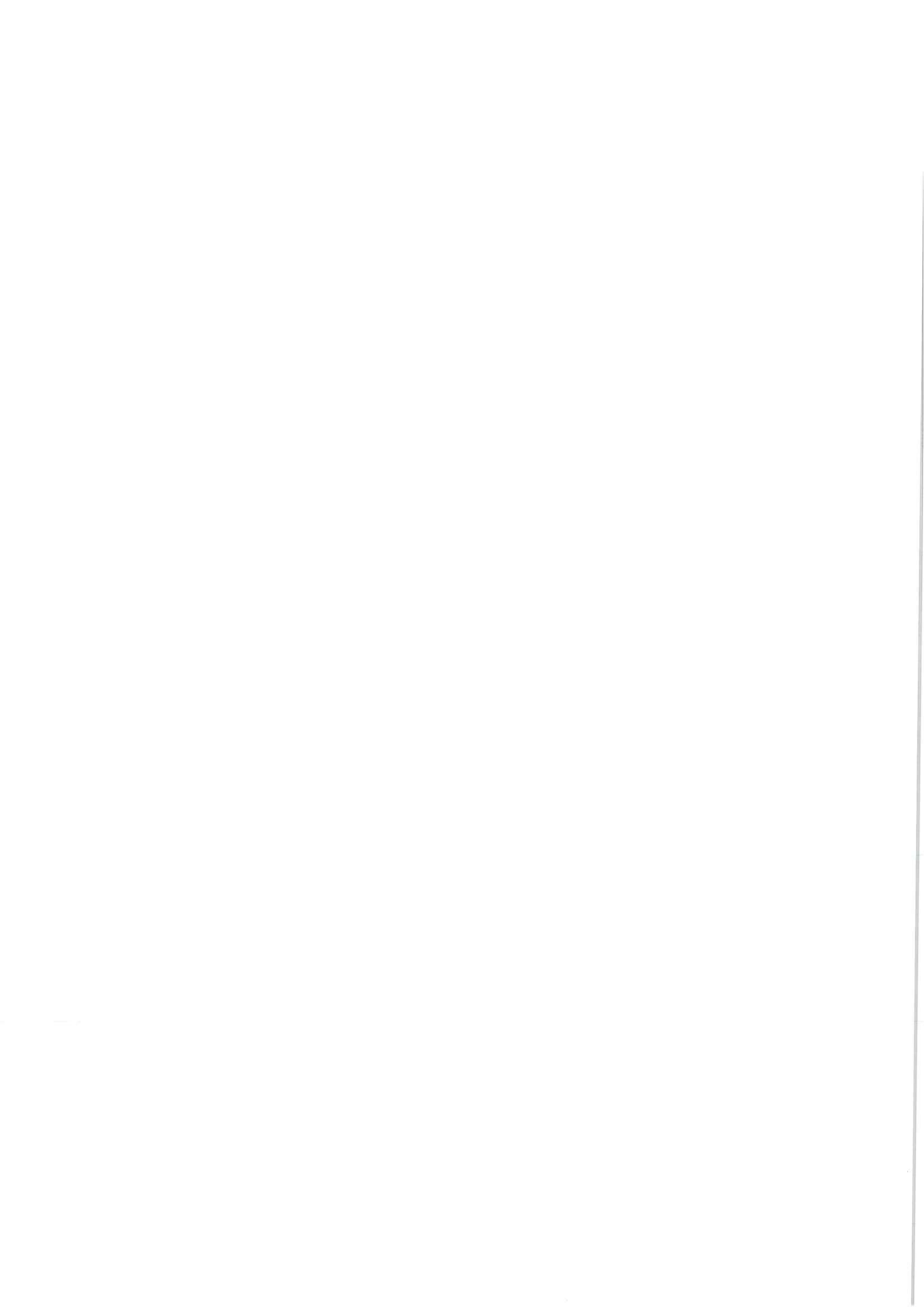
Le Maire, J. LAGOUTTE

(cf Annexes 1 à 4)



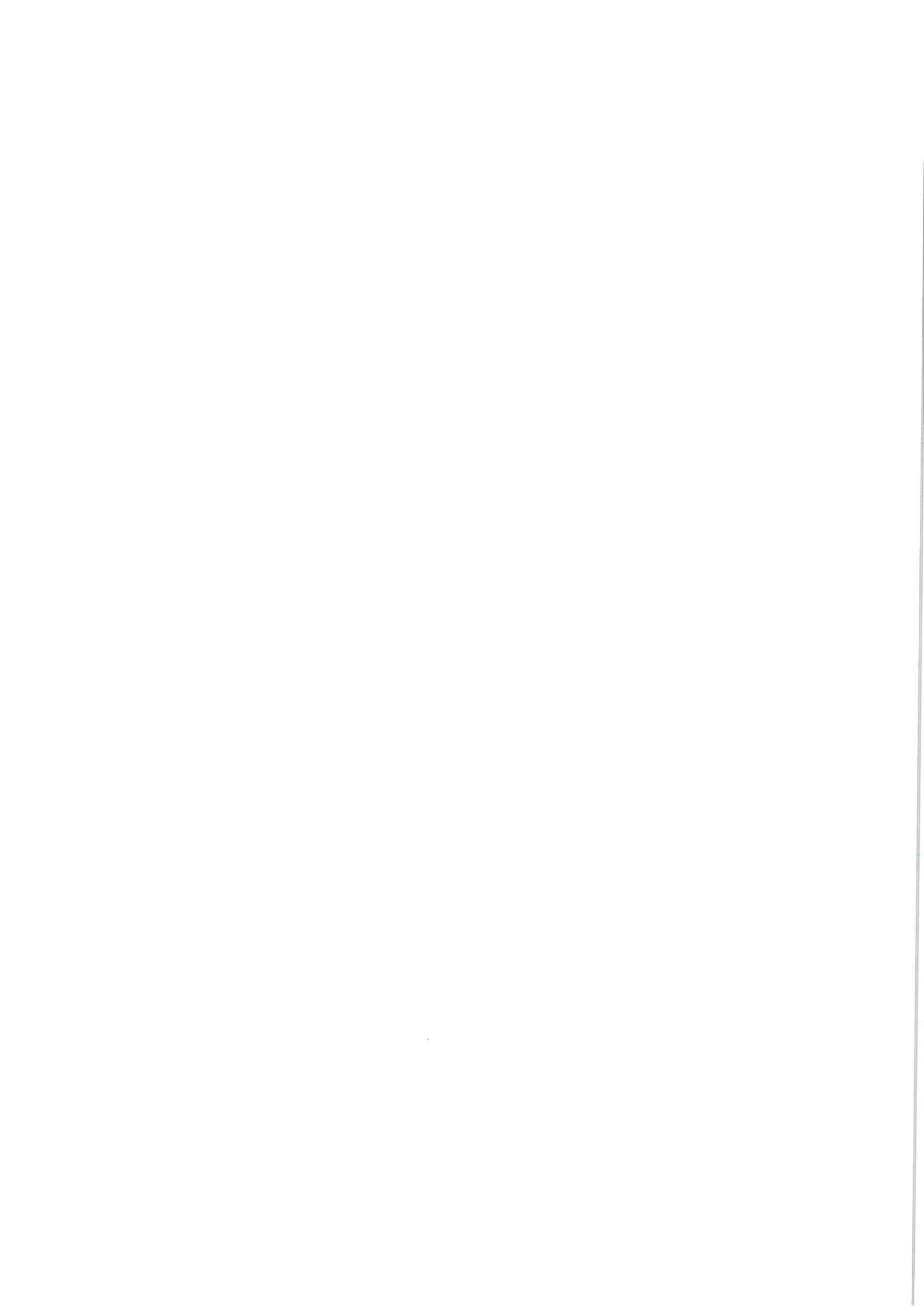
Annexe 1
EN SALVAN





Anexo 2
EN SALVAN





Annexe 3
BOUTE

